

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Prérequis entre cours	5
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	6
- Conditions d'admission	6
- Pédagogie	6
- Evaluation au cours de la formation	6
- Formations ultérieures accessibles	7
- Gestion et contacts	7
- Infos pratiques	8

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en musicologie vous offre une formation de base en musicologie et une ouverture au monde de la musique, de la culture et de la création musicale contemporaine. Elle permet d'enrichir le regard et l'approche spécifiques de la discipline de votre majeure, tout en vous initiant aux fondements de la musicologie, grâce à une approche pratique et théorique des diverses problématiques musicologiques.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La mineure en musicologie a pour objectif de donner aux étudiants de toute discipline une formation de base en musicologie et de les ouvrir par là au monde de la musique, de la culture et de la création musicale contemporaine.

Selon le programme proposé de 30 crédits, l'étudiant intéressé peut acquérir des compétences en histoire et en sciences de la musique. Ce programme est orienté tant sur l'histoire de la musique que sur les questions plus contemporaines du langage musical, de la sociologie, de l'analyse et de l'esthétique.

Il s'agit donc d'une formation privilégiant l'ouverture et le dialogue avec le monde musical d'aujourd'hui, tout en proposant à l'étudiant la rigueur universitaire d'une méthodologie musicologique classique.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

MIN-O-1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en Musicologie afin d'en saisir les spécificités et maîtriser, avec la rigueur exigée par la discipline, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) de la musicologie.

MIN-O-2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique à la musicologie.

MIN-O-3. Démontrer une connaissance et une compréhension des méthodes d'analyse et d'interprétation des oeuvres musicales et des cultures sonores tant savantes que populaires.

MIN-O-4 : Découvrir et saisir la rigueur exigées par la Musicologie et faire preuve de cette intégration.

MIN-O-5. Faire preuve d'une capacité de raisonnement et d'écoute spécifique au musicologue

MIN-O-6. Percevoir les spécificités de la Musicologie par rapport à d'autres disciplines et par rapport à la discipline de la majeure afin d'enrichir sa réflexion et sa construction personnelle de citoyen responsable.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie, totalise 180 crédits répartis sur trois blocs annuels (3 x 60 crédits). Il comporte une majeure de 150 crédits et une mineure de 30 crédits.

Trois axes composent la **majeure** du programme de bachelier :

(1) une formation générale à différentes matières en **sciences humaines** (critique historique, arts et civilisations, approche comparée des littératures européennes, langues modernes et anciennes, philosophie, logique et argumentation, sciences religieuses);

(2) une formation aux **arts et civilisations** des différentes périodes et aires géographiques de l'Europe occidentale (périodes et aires géographiques sont choisies par l'étudiant);

(3) une formation à la **musicologie** dans toutes ses composantes (histoire, analyse, esthétique sociologie, musique populaire, organologie, méthodologie, etc.)

La première année du premier cycle s'ouvre sur un quadrimestre comportant notamment des cours de la formation générale communs à tous les programmes de bachelier de la faculté. Cette initiation commune aux domaines de l'histoire, l'histoire de l'art et la littérature offre un socle d'apprentissages de base.

Dès le premier quadrimestre de la première année, des cours spécifiques à la discipline sont également dispensés. Ils deviennent l'essentiel de la formation au second quadrimestre de cette première année.

Ensuite, l'étudiant poursuit sa majeure tout en étant invité à ouvrir ses horizons intellectuels et professionnels par le choix d'une mineure de 30 crédits, qu'il peut prendre soit dans une autre discipline de la faculté soit dans une autre faculté de l'Université moyennant d'éventuelles conditions d'accès prévues par les organes de gestion de ces programmes.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

Le programme se compose de :

- ◆ deux cours obligatoires [10 crédits];
- ◆ de quatre cours à choisir dans chacun des blocs-matières [20 crédits];

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2018-2019
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019
- ⊗ Au choix
- ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019
- Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 blocs annuels, soit idéalement 15 crédits par an.

Bloc
annuel
2 3

○ Cours obligatoires (10 crédits)

○ LMUSI1100	Musicologie: méthodes scientifiques et travaux <i>Ce cours doit obligatoirement être suivi la 1re année de la mineure.</i>	Brigitte Van Wymeersch	22.5h	5 Crédits	2q	x	
○ LMUSI1511	Arts et civilisations: histoire de la musique	Brigitte Van Wymeersch	37.5h	5 Crédits	1q ⊕	x	x

○ Cours au choix (20 crédits)

○ Histoire et analyse (5 crédits)

L'étudiant choisit un des deux cours suivants :

⊗ LMUSI1540	Histoire et analyse : du romantisme au XXe siècle	Christophe Pirenne Brigitte Van Wymeersch	37.5h	5 Crédits	2q ⊕	x	x
⊗ LMUSI1541	Histoire et analyse : du baroque au classicisme		37.5h	5 Crédits	2q ⊙	x	x

○ Un des deux cours suivants : (5 crédits)

⊗ LMUSI1530	Sociologie et philosophie de la musique	John Philippe Van Tiggelen Brigitte Van Wymeersch	37.5h	5 Crédits	1q ⊕	x	x
⊗ LMUSI1531	Musiques populaires		37.5h	5 Crédits	1q ⊙	x	x

○ Campus (5 crédits)

L'étudiant choisit un des trois cours suivants :

⊗ LMUSI1509	Campus opéra	Brigitte Van Wymeersch	15h	5 Crédits	1 + 2q ⊙	x	x
⊗ LMUSI1510	Campus opéra	Brigitte Van Wymeersch	15h	5 Crédits	1 + 2q ⊕	x	x
⊗ LMUSI1130	Campus concert	Brigitte Van Wymeersch	7.5h	5 Crédits	2q	x	x

○ Organologie (5 crédits)

L'étudiant choisit un des deux cours suivants :

⊗ LMUSI1521	Organologie (partie systématique)	Anne-Emmanuelle Ceulemans	22.5h	5 Crédits	2q ⊙	x	x
⊗ LMUSI1520	Organologie (partie historique)	Anne-Emmanuelle Ceulemans	22.5h	5 Crédits	2q ⊕	x	x

Prérequis entre cours

Un document (nb: pas disponible car sans objet pour ce programme lmusi100i) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2018-soca1ba]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [prog-2018-farm1ba]
- > Bachelier en sciences religieuses [prog-2018-reli1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2018-germ1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2018-filo1ba]
- > Bachelier en sciences mathématiques [prog-2018-math1ba]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2018-ecge1ba]
- > Bachelier en droit [prog-2018-droi1ba]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [prog-2018-edph1ba]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2018-spol1ba]
- > Bachelier en histoire [prog-2018-hist1ba]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2018-huso1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2018-arke1ba]
- > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil [prog-2018-fsa1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2018-comu1ba]
- > Bachelier en sciences informatiques [prog-2018-sinf1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2018-clas1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2018-lafr1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2018-rom1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2018-hori1ba]
- > Bachelier en sciences biomédicales [prog-2018-sbim1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2018-roge1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques d'admission

Cette mineure est accessible, sans prérequis, à tous les bacheliers qui veulent acquérir une formation au monde de la musique, tout en n'étant pas nécessairement eux-mêmes des musiciens.

Pour plus de détails, consulter la rubrique [bacheliers concernés](#) présentant les programmes de bachelier ayant accès à la mineure en musicologie

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition des compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les bacheliers qui ont suivi la mineure en musicologie, les masters suivants sont accessibles directement ou moyennant complément de formation :

Tout bachelier, s'il a entamé la mineure en musicologie au plus tard en 2017-2018	>	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [120.0]
	>	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [60.0]
Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	>	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [120.0]
	>	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [60.0]
Autre bachelier FIAL	>	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [120.0]
	>	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [60.0]
Tout bachelier	>	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [120.0]
	>	Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [60.0]

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Gestion du programme

Faculté	
Entité de la structure	SSH/FIAL
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL) (https://uclouvain.be/repertoires/entites/fial)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH) (https://uclouvain.be/repertoires/entites/ssh)
Sigle	FIAL
Adresse de l'entité	Place Blaise Pascal 1 - bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 48 50
Site web	http://www.uclouvain.be/fial
Mandat(s)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Doyen : Cédric Fairon • Directeur administratif de faculté : Bérengère Bonduelle

Commission(s) de programme

- Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/ARKE>)
- Ecole de philosophie (EFIL) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/EFIL>)
- Commission de programme en études de genre (GENR) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/GENR>)
- Commission de programme en langues et lettres anciennes (GLOR) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/GLOR>)
- Commission de programme en histoire (HIST) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/HIST>)
- Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes (LAFR) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LAFR>)

- Commission de programme en linguistique ([LING](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LING) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LING>))
- Commission de programme en langues et lettres modernes ([LMOD](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LMOD) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LMOD>))
- Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) ([LSTI](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LSTI) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/LSTI>))
- Commission de programme en communication multilingue ([MULT](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MULT) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MULT>))
- Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes ([ROM](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/ROM) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/ROM>))
- Commission de programme en arts du spectacle ([THEA](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/THEA) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/THEA>))

Responsable académique du programme: Brigitte Van Wymeersch

Personne(s) de contact

- Fiorella Flamini

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter le catalogue des formations de l'année académique en cours.

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'organisation des cours selon un horaire décalé sera privilégié, afin de permettre aux étudiants engagés dans la vie professionnelle de suivre les enseignements.

L'enseignement à distance via le Web (télé-enseignement) sera également encouragé, afin de permettre à tous de suivre la formation, quelles que soient les contraintes horaires qu'ils rencontrent.

2. Admission à la mineure

Il n'y a pas de condition d'admission particulière pour cette mineure.

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

L'année académique suivant la réussite des 45 premiers crédits :

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>).

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>) pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site <https://uclouvain.be/306433.html>.

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les pré-requis, ...

Tableau indicatif des séquences de cours contraignantes : le cours MUSI1501 doit être suivi la 1ère année de la mineure.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : <https://uclouvain.be/355628.html>.

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.